

Approfondir avec l'enseignement de découverte professionnelle

L'enseignement de la découverte professionnelle (option de 3 heures ou module de 6 heures) participe de ce parcours de découverte.

En classe de 3^e, deux possibilités s'offrent aux élèves pour valoriser et approfondir les connaissances qu'ils auront acquises au cours du parcours des métiers et des formations débuté en classe de 5^e.

L'option « découverte professionnelle 3 heures » est ouverte à tous les élèves de collège en classe de 3^e. Expérimentée à la rentrée 2005 et généralisée à l'ensemble des collèges depuis la rentrée 2006, cet enseignement est conçu pour élargir la culture générale des élèves et leur offrir une approche du monde professionnel qui participe à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté. C'est un champ ouvert aux entreprises, aux branches professionnelles, aux partenaires du monde économique. Ces enseignements sont inscrits dans le socle commun de connaissances et compétences. Par ailleurs, s'ils proposent une meilleure information des élèves, ils permettent également aux entreprises de mieux connaître le monde éducatif.

84 376 élèves l'ont choisi en 2008 comme enseignement optionnel.

Le module « découverte professionnelle 6 heures » se situe quant à lui dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualifications du système éducatif : il est destiné à certains élèves volontaires du niveau de la classe de 3^e qu'il convient de mobiliser à nouveau vers une poursuite d'études à la fin de cette classe. Il est pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet « série professionnelle ».

À la rentrée 2008, 32 000 élèves ont suivi le module de 6 heures de découverte professionnelle (7 000 élèves en collège et 25 000 en lycée professionnel).

Cette option et ce module sont un outil de mise en synergie des compétences au service d'une meilleure information et orientation des élèves. Ces enseignements s'enrichissent de manière permanente de l'expérience acquise par les équipes pédagogiques qui les ont pris en charge d'autant que, s'ils ne font pas l'objet d'une discipline et de programme spécifiques, ils reposent cependant sur un cadre national détaillé.